

### Défi et opportunité pour le groupe EDF : la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

#### Qu'est-ce que la PPE ?

Outil de pilotage politique créé par la loi de transition énergétique, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) développe les objectifs de la France en matière énergétique et précise les moyens d'y parvenir. L'objectif est de mieux lutter contre le réchauffement climatique. L'ambition est d'atteindre la neutralité carbone en 2050, c'est-à-dire l'équilibre entre les émissions de carbone et ce que notre territoire peut naturellement absorber, et réussir la transition énergétique du pays.

La transition énergétique désigne une modification structurelle profonde des modes de production et de consommation de l'énergie. C'est l'un des volets de la transition écologique.

La PPE définit la stratégie énergétique de la France pour les 10 ans à venir :

- Priorités et des objectifs concrets pour l'État et tous les acteurs de l'énergie,
- Diminution de la consommation d'énergie en France notamment celle d'origine fossile ainsi que sobriété et efficacité énergétique dans toutes nos activités.

La PPE établit les priorités d'action du gouvernement en matière d'énergie pour la métropole continentale, dans les 10 années à venir, partagées en deux périodes de 5 ans. Tous les 5 ans la PPE est actualisée : la deuxième période de 5 ans est révisée et une période subséquente de 5 ans est ajoutée. Le projet présenté en novembre 2018 est en cours de concertation avant promulgation d'un décret.

En 2016, parmi les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, il y a celui de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4). Il y avait également l'objectif de porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025.

Le Plan Climat par Nicolas Hulot le 6 juillet 2017 annonce le renforcement de l'ambition française, avec un objectif 2050 qui est désormais la neutralité carbone en lieu et place du « facteur 4 ». Il précise quelques lignes d'actions fondamentales, telles que :

- La rénovation thermique affichée en priorité nationale,
- L'ambition d'une mobilité propre accessible à tous,
- La décarbonation de l'énergie, dont l'arrêt des centrales à charbon d'ici 2022 ou leur remplacement par des solutions moins carbonées,
- La volonté de donner au carbone son véritable prix,
- Le besoin de revoir la stratégie bas carbone et la PPE pour les inscrire dans l'ambition de neutralité carbone.

#### Pour la PPE 2019-2028 :

##### **1<sup>er</sup> objectif : Diminution de la consommation d'énergie en France notamment celle d'origine fossile.**

Le gouvernement mise sur l'amélioration de l'efficacité énergétique dans toutes nos activités :

- dans les logements en renforçant l'isolation des bâtiments,
- dans les transports la PPE fixe notamment un objectif 4,8 millions de véhicules électriques d'ici 2028,
- dans l'industrie.



##### **2<sup>ème</sup> objectif : Un mix énergétique équilibré et décarboné**

- Baisse du nucléaire dans la part de l'électricité à 50 % c'était l'objectif 1<sup>er</sup> PPE ; la France se donne 10 ans de plus pour y parvenir. Conséquence pour EDF : 14 réacteurs nucléaires fermeront d'ici 2035 mais, en dehors de Fessenheim, aucun site ne fermera complètement,
- Quelle énergie pour remplacer le nucléaire ? Photovoltaïque, éolien, hydraulique : les capacités devront doubler d'ici 2028 pour porter le renouvelable dans le mix énergétique français à 32 %,
- Un mix équilibré dans lequel le nucléaire assurera toujours 50 % de l'énergie produite en France,
- Le gouvernement demande aussi à EDF de lui présenter en 2021 les conditions qui permettront de construire de nouveaux réacteurs nucléaires dans les années 2030 pour remplacer ceux devenus plus âgés.

##### **3<sup>ème</sup> objectif : décarboner nos énergies c'est-à-dire diminuer les énergies fossiles**

- Cela signifie moins de pétrole, moins de gaz, et plus du tout de charbon mais c'est surtout plus d'électricité,
- D'ici 2023, 1 million de chaudières au fioul devront être remplacées notamment par des pompes à chaleur.

Article rédigé à partir de l'intervention du délégué EDF pour la région Auvergne le 14 mai 2019. Il peut être enrichi avec les documents mis à disposition sur le site de l'association.

**Georges LEPIN**